



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 28 janvier 2025 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFU/195646 9/	Monsieur Kinnet SOVERAIN 25	Boulevard du Souverain 25 Régulariser l'aménagement extérieur et signalétique, mettre en place de nouveau panneaux de signalisation extérieur, modifier le chemin d'accès pompiers et changer l'affectation de deux locaux au R-1 (de bureaux vers hôtel (952,2m ²) et de bureau vers grand commerce spécialisé (902,5m ²))	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien classé ou en cours de classement depuis max 2 ans) application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription particulière 7.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces supérieure à 1000 m ² en zone administrative)
2.	09:40	PU/32016-24	CABINET MEDICAL DR VIRGINIE STAINIER S.R.L.	Avenue de la Tenderie 41 transformer et étendre une villa quatre façades en intérieur d'îlot avec aménagement de ses abords : abattre deux arbres (1 érable et 1 cerisier) et modifier le relief du sol	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
3.	10:10	PU/31958-24	Madame LEUNIS LA CROQUIGNOLLE S.P.R.L.	Place Léopold Wiener 8 modifier la devanture du commerce afin de réaliser une entrée	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du

				privative pour le logement et de séparer physiquement et juridiquement le commerce du logement et régulariser la couverture de la cour et de la terrasse		COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
4.	10:30	PU/32000-24	Madame LIMBOSCH PHILIPPE TOME S.A.	Avenue des Jardinets 2 transformer l'habitation, réaliser un logement PMR indépendant en lieu et place des garages et du local de rangement, et implanter un abri vélo de 9m ² entre la façade latérale et la limite mitoyenne	X	dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
5.	10:50	PU/31995-24	Monsieur VAN CAUWENBERGHE	Rue des Pierres Rouges 31 transformer et étendre un immeuble de 2 logements existants et créer un nouveau logement dans un atelier à l'intérieur de la parcelle	R E P O R T	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)